

## I LA BLOCKCHAIN : PARTAGER SES DONNÉES EN TOUTE SÉCURITÉ

I Vers plus de services pour nos mutuelles partenaires (p.6)





# édito

## L'ACS, BIEN DANS NOS VALEURS MUTUALISTES

**LOREDANA  
MAÏER,**  
Directrice générale  
de l'UNMI

Le nombre de personnes protégées par le dispositif d'aide à la complémentaire santé, l'ACS, a encore augmenté en 2017 : **plus de 85 000 foyers y entrent en moyenne chaque mois**. Les besoins sont réels et loin d'être couverts.

**De nombreuses personnes pourraient encore avoir recours à l'ACS mais ne le font pas. Pourquoi ?** Le Crédoc a étudié la question à la demande du fonds gestionnaire CMU-C, et rendu son rapport en mai dernier. Moins de la moitié de ces personnes ont déjà entendu parler de l'ACS et les trois quarts renoncent à des soins ou les reportent. C'est dire si nous, mutualistes, avons encore à faire pour mieux protéger les personnes aux revenus modestes !

**L'UNMI participera en 2018 au nouvel appel à concurrence des Pouvoirs publics.** Son offre actuelle, Proxime Santé, est proposée par 43 mutuelles et protège près de 85 000 personnes et leurs familles à fin 2017. Nous sommes en passe de réussir notre pari : le quasi-équilibre technique sur trois ans sans hausse des cotisations. Et nous avons amélioré nos services aux mutuelles et aux adhérents, en confiant la gestion des prestations à APRIA R.S.A.

Nous réfléchissons actuellement à la manière de renforcer la solidarité de notre offre, mais aussi de faire en sorte, avec nos partenaires, que davantage de gens puissent bénéficier d'une solution ACS. Je pense notamment aux personnes qui ont déjà une complémentaire santé, mais insuffisante, la Mutualité doit améliorer leur couverture à moindre coût.

Je saisis l'occasion qui m'est offerte pour vous souhaiter au nom de l'ensemble des équipes de l'UNMI, ainsi qu'au mien, une belle et heureuse année 2018 !



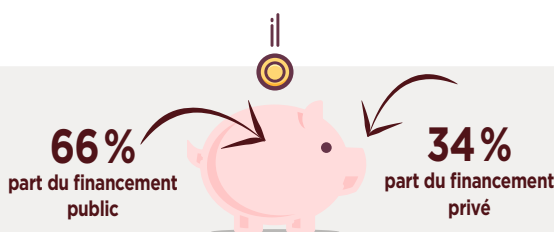
# LES CHIFFRES CLÉS

## La prévoyance a de l'avenir

*Les organismes d'assurances complémentaires contribuent à hauteur d'un tiers des prestations versées au titre des garanties de prévoyance. Avec l'allongement de la durée de la vie et du travail, l'émergence de nouveaux risques professionnels, leur activité devrait croître les prochaines années.*

### 45,4 Milliards d'euros

Montant des prestations versées en 2015 pour l'incapacité, l'invalidité, la dépendance et le décès (hors assurance vie).



#### DES BESOINS QUI VONT CROÎTRE

AVEC

#### l'accroissement de la population des 75 ans et plus

9% de la population en 2016

18% de la population en 2070



AVEC

#### l'allongement de la durée du travail

À 36 ans en moyenne pour les hommes et à 32 ans pour les femmes,

AVEC

#### des conditions de travail nuisibles à la santé

44% des établissements déclarent qu'une partie de leurs salariés est exposée à au moins un risque physique (avec ou sans protection),

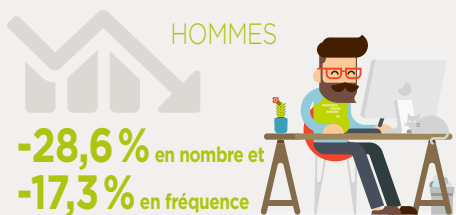
15 à 40% déclarent des risques psychosociaux, selon la nature du risque.



#### DES INÉGALITÉS QUI PERSISTENT

#### Les femmes plus exposées aux accidents et maladies du travail

Si le nombre et la fréquence des accidents du travail diminuent régulièrement, cette évolution globale masque une forte inégalité entre hommes et femmes.



Actuellement, l'espérance de vie en bonne santé est de 64 ans pour les femmes et de 63 ans pour les hommes. La prévention et la prévoyance seront déterminantes pour son amélioration.

# LA BLOCKCHAIN : PARTAGER SES DONNÉES EN TOUTE SÉCURITÉ



*La blockchain, nouvelle technologie numérique, permet de sécuriser ou encore d'empêcher de falsifier des échanges de données en ligne. Cet outil innovant commence à être déployé en assurance, en prévention et en assistance.*

Imaginez **“un très grand cahier que tout le monde peut lire librement et gratuitement, sur lequel tout le monde peut écrire, mais qui est impossible à effacer et indestructible”!** Ce cahier partagé, c'est la blockchain (chaîne de blocs en français) telle que la décrit le mathématicien Jean-Paul Delahaye. Ses pages retracent tous les échanges successifs entre utilisateurs. Distribuée sur une chaîne de plusieurs serveurs, cette base de données numérique fonctionne de pair à pair, sans intermédiaire ni organe de contrôle.

**Son accès est sécurisé par deux clés:** l'une est commune aux usagers et permet de **consulter le cahier**, l'autre est propre à chaque utilisateur et indispensable pour **inscrire et signer des transactions**. Créée en 2008 pour **la monnaie virtuelle Bitcoin**, l'usage de la blockchain se démocratise véritablement depuis 2016.

Rendez-vous  
sur **www.unmi.eu**  
pour découvrir  
notre infographie  
sur la blockchain.

## Davantage de confiance dans les échanges

Actuellement, ses trois principaux usages sont le **transfert d'actifs (monnaie, actions, titres, etc.)**, **l'enregistrement et l'archivage de données publiques ou privées, et la gestion automatique des termes d'un contrat (smart contracts)**. Avec de telles applications, la blockchain permet de stocker et partager des données en toute sécurité, de réaliser rapidement des opérations et d'automatiser des tâches.

**Exemple:** le paiement automatique d'une indemnité à un agriculteur en cas de sécheresse, sur la base des mesures objectives de la météorologie nationale. L'enregistrement des données climatiques permet ensuite de faire évoluer l'offre de garanties pour l'ajuster aux besoins locaux. Il contribue à la connaissance et la satisfaction des clients agriculteurs, mais aussi à la maîtrise des risques climatiques et à la gestion des contrats, des portefeuilles et des risques opérationnels et financiers. Un consortium d'une vingtaine d'assureurs, mutuelles et réassureurs, B3i, commence ainsi à tester son premier prototype de partage des données de réassurance.

## Des usages à inventer

Trouver les bons partenaires pour développer et expérimenter cette nouvelle technologie – de plus en plus de start-up se positionnent sur ce sujet –, c'est tout l'enjeu aujourd'hui. Au-delà il faut également repenser les usages. C'est par exemple le cas en assurance santé et en prévoyance, où la blockchain va permettre le partage de données personnelles et médicales à grande échelle, dans le respect de leur confidentialité.

Ces échanges entre les organismes de protection sociale, les professionnels de santé et les autres acteurs du secteur contribueront in fine à améliorer la protection des assurés.

## 10 À 20 MILLIARDS D'€/AN

D'ÉCONOMIES POUVANT ÊTRE ENTRAÎNÉES PAR LA BLOCKCHAIN DANS LE SECTEUR BANCASSURANCE ET FINANCIER D'ICI 2022

## LE POINT DE VUE DE L'UNMI



De par notre métier d'assureur mutualiste en prévoyance, nous sommes souvent confrontés à des situations difficiles. Dans ce contexte les délais et les démarches administratifs sont un poids d'autant plus lourd pour les bénéficiaires de nos contrats.

Avec la blockchain, et son potentiel de simplification et d'automatisation des processus, nous pourrions les réduire drastiquement dans nombres de cas.

La blockchain offre un levier puissant pour renforcer deux éléments centraux pour l'UNMI : la satisfaction adhérent de bout en bout et l'excellence opérationnelle. C'est pourquoi, l'UNMI suit de près les évolutions dans ce domaine et va mener des réflexions sur le sujet dans le cadre de sa commission de communication et prospective.





# VERS PLUS DE SERVICES POUR NOS MUTUELLES PARTENAIRES

*Dans le cadre de son plan stratégique Agile 2020, l'UNMI proposera des appuis techniques dans tous les domaines où les mutuelles peuvent identifier un besoin pour renforcer leur développement et leur indépendance.*



L'UNMI a décidé de pousser la logique de **“l'union technique de mutuelles”** jusqu'au bout. Reconnue pour son expertise en Prévoyance et la qualité de son accompagnement technico-commercial sur-mesure, elle l'est aussi en qualité d'assureur, quand des mutuelles ne veulent ou ne peuvent pas porter le risque en propre. C'est par exemple le cas avec **l'offre Proxime Santé, dans le cadre du dispositif d'aide à la complémentaire santé (ACS).**

## **Une logique de mutualisation des coûts**

*“Pour aller plus loin, nous voulons généraliser l'accompagnement technico-commercial des mutuelles sur le terrain et élargir nos appuis techniques à de nouveaux domaines, annonce Loredana Maïer, Directrice générale de l'UNMI. Nous permettrons ainsi aux mutuelles à taille humaine de trouver les ressources indispensables à leur indépendance et leur*



## L'ASSEMBLEUR DE SOLUTIONS DE RÉFÉRENCE

Forte de ses premières expériences et des besoins constatés, L'UNMI proposera à l'ensemble de ses adhérents un catalogue d'"assembleur de solutions de référence" en 2018. Assistance comptable, analyse de la tarification ou du portefeuille, inventaire, dossiers statistiques et prudentiels, réalisation des états réglementaires spécifiques à Solvabilité 2, veille et assistance juridique, formation technique ou commerciale...

Ces services pourront être corrélés ou non aux activités d'assurance. Le catalogue sera diffusé sous formats imprimé et électronique.

*développement au moindre coût. Dans un contexte de concentration mutualiste avec la création de grands groupes, notre objectif est de préserver la diversité du secteur."*

### Du back au front office

L'UNMI proposera son expertise et ses ressources dans les domaines juridique, financier, comptable, actuariel, de l'audit interne, du contrôle interne et de la gestion des risques. Elle aidera ainsi les mutuelles à remplir leurs obligations dans le cadre de Solvabilité 2. Lorsque celles-ci ne disposent pas des ressources humaines nécessaires, cette solution sera plus économique que de confier leurs travaux à des prestataires de services. De même, l'UNMI mettra à leur disposition des spécialistes de la Prévoyance pour assister leurs conseillers sur le terrain.

### Vers plus d'agilité

Cette nouvelle approche de l'UNMI se déploie au travers d'une démarche d'offre de services, qui sera testée et construite progressivement avec les mutuelles. Un modèle agile qui offrira plus de liberté d'action aux mutuelles. Elles pourront ainsi bénéficier d'un accompagnement couvrant de nombreux champs de leur activité, comme les canaux de distribution, l'approche commerciale, le pilotage ou encore les montages financiers. Après une période d'expérimentation et d'analyse des retours des mutuelles, ce nouveau modèle fera l'objet d'un ajustement jusqu'à fin 2019, ouvrant ensuite la voie à une montée en puissance des leviers de diversification proposés. Avec toujours un même objectif : apporter la réponse la plus adaptée aux besoins de l'adhérent.

POUR ALLER PLUS LOIN,  
CONTACTEZ-NOUS!

[www.unmi.eu](http://www.unmi.eu)

# 3 QUESTIONS À DIDIER RIVIÈRE,

Directeur général de la Mutualité  
de la Réunion



Extrait de l'interview de Didier Rivière



*La Mutualité de La Réunion distribue l'offre ACS Proxime Santé de l'UNMI depuis janvier 2016. Ce partenariat sera étendu à la prévoyance d'entreprise en 2018.*

## Pourquoi la Mutualité de La Réunion a-t-elle adhéré à l'UNMI ?

**Didier Rivière:** La réforme du dispositif d'aide à la complémentaire santé, en 2015, a conduit la Mutualité de La Réunion à chercher un partenaire pour porter le risque. Nous protégeons déjà 19700 personnes en juillet 2015 avec l'ACS, alors nous voulions un acteur qui comprenne les spécificités locales et nous fasse confiance. Nous avons proposé l'offre Proxime Santé de l'UNMI dès janvier 2016 et nous avons atteint les 28000 personnes protégées en octobre 2017. Cela représente près de la moitié des personnes concernées sur l'île.

## Qu'attendez-vous du nouvel appel d'offres pour l'ACS en 2018 ?

**D.R.:** En vingt-cinq ans d'existence, la Mutualité de La Réunion a bâti tout un réseau d'entreprises solidaires, notamment pour la promotion de la santé, mais il faudrait davantage de moyens pour l'ACS. Si j'ai une suggestion à faire, c'est de définir les rôles et les moyens de chacun, acteurs publics et privés, pour mieux informer les personnes concernées. Nous espérons que les mutuelles membres de l'UNMI seront entendues sur ce point, afin que nous ayons plus de latitude en 2019.

## Comment allez-vous développer ensemble la prévoyance ?

**D.R.:** Nous sommes aujourd'hui leader de l'assurance santé sur notre marché et nous voulons désormais développer la prévoyance durablement, avec la même qualité de produits et de services. C'est un véritable défi, car la majorité des entreprises réunionnaises n'emploient pas de salariés ou moins d'une dizaine, et elles ne sont pas ou peu sensibilisées aux risques d'incapacité, d'invalidité ou de décès. Avec l'offre et l'accompagnement de l'UNMI, nos conseillers auront plus d'arguments pour convaincre nos adhérents de souscrire des garanties prévoyance.

### POUR EN SAVOIR PLUS

Découvrez sur [www.unmi.eu](http://www.unmi.eu)  
l'interview croisée  
entre Didier Rivière  
et Loredana Maïer,  
Directrice générale  
de l'UNMI.